

**E.RAAS DEVELOPPEMENT**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 4 Rue des Faisans - 64600 ANGLET**  
**523 427 441 RCS BAYONNE**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2025**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 34 638,09 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 638,09 euros
- en totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 384 781,23 euros.	34 638,09 euros

Certifié conforme  
Le Président



**BILAN - ACTIF**

31/12/2024

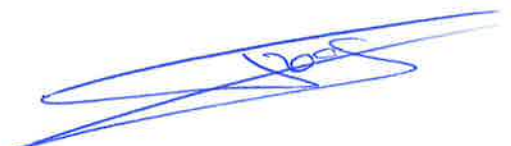
**ACTIF**

	Valeurs au 31/12/24		Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	31/12/23
Capital souscrit non appelé			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions, brevets et droits similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations tech., matériel et outillages industriels			
Autres immobilisations corporelles	4 524	4 524	1 108
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations	496 216		495 196
Créances rattachées à des participations			6 440
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>500 740</b>	<b>4 524</b>	<b>502 744</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Clients (3)			5 396
Clients douteux, litigieux (3)			
Clients Factures à établir (3)	135 600		102 000
Personnel et comptes rattachés (3)			
Créances fiscales et sociales (3)	1 238		42 672
Groupe et associés (3)	88 659		17 467
Débiteurs divers (3)	1 299		1 299
Capital souscrit - appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	13 339		15 707
Charges constatées d'avance (3)			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>240 135</b>		<b>184 542</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des emprunts			
Écarts de conversion actif			
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>740 875</b>	<b>4 524</b>	<b>687 285</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



**BILAN - PASSIF**

31/12/2024

**PASSIF**
**CAPITAUX PROPRES**

Capital ( dont versé : 0 )

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

**SITUATION NETTE**

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

**TOTAL CAPITAUX PROPRES**
**AUTRES FONDS PROPRES**

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

**TOTAL AUTRES FONDS PROPRES**
**PROVISIONS**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

**TOTAL PROVISIONS**
**DETTES (1)**

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Groupe et associés

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

**TOTAL DETTES**

Écarts de conversion passif

**TOTAL GÉNÉRAL**

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23
Capital ( dont versé : 0 )	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	200	200
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	350 143	210 342
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	34 638	199 801
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>385 981</b>	<b>411 343</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>385 981</b>	<b>411 343</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	121 465	181 646
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Groupe et associés	10 235	12 946
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		10 800
Fournisseurs		
Fournisseurs, factures non parvenues	7 978	5 372
Dettes fiscales et sociales	138 120	56 512
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	72 572	8 667
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>350 370</b>	<b>275 942</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>736 351</b>	<b>687 285</b>
	60 732	121 096
	289 638	154 846

**COMPTE DE RÉSULTAT**

31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Variation en valeur en %	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	321 818	100	324 644	100	-2 826	-1
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>321 818</b>	<b>100</b>	<b>324 644</b>	<b>100</b>	<b>-2 826</b>	<b>-1</b>
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	1 155				1 155	
Autres produits	9		1 033		-1 024	-99
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>322 982</b>	<b>100</b>	<b>325 677</b>	<b>100</b>	<b>-2 695</b>	<b>-1</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	117 257	36	119 587	37	-2 330	-2
Impôts, taxes et versements assimilés	5 513	2	1 439		4 074	283
Salaires et traitements	105 754	33	148 524	46	-42 770	-29
Charges sociales	41 659	13	68 969	21	-27 310	-40
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	1 108		1 131		-23	-2
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	3 027	1	4		3 023	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>274 318</b>	<b>85</b>	<b>339 655</b>	<b>105</b>	<b>-65 337</b>	<b>-19</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>48 664</b>	<b>15</b>	<b>-13 978</b>	<b>-4</b>	<b>62 642</b>	<b>448</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

6 681

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RÉSULTAT**

31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)			211 440	65	-211 440	-100
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>211 440</b>	<b>65</b>	<b>-211 440</b>	<b>-100</b>
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	954		1 339		-385	-29
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>954</b>		<b>1 339</b>		<b>-385</b>	<b>-29</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-954</b>		<b>210 101</b>	<b>65</b>	<b>-211 055</b>	<b>-100</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>47 710</b>	<b>15</b>	<b>196 123</b>	<b>60</b>	<b>-148 413</b>	<b>-76</b>
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	6 681	2			6 681	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>6 681</b>	<b>2</b>			<b>6 681</b>	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>						
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>6 681</b>	<b>2</b>			<b>6 681</b>	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	19 753	6	-3 678	-1	23 431	637
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>329 663</b>	<b>102</b>	<b>537 117</b>	<b>165</b>	<b>-207 454</b>	<b>-39</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>295 025</b>	<b>92</b>	<b>337 316</b>	<b>104</b>	<b>-42 292</b>	<b>-13</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>34 638</b>	<b>11</b>	<b>199 801</b>	<b>62</b>	<b>-165 163</b>	<b>-83</b>

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

211 440

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2024*

**SAS E.RAAS DEVELOPPEMENT**

4 Rue des Faisans  
64600 ANGLET  
523 427 441 RCS BAYONNE

A l'associé unique,

## 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société E.RAAS DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## 2. Fondement de l'opinion

### a. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### b. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période allant du début de l'exercice comptable à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## 3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



#### **4. Vérification du rapport du président et des autres documents adressés au l'associé unique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

#### **6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Muret, le 15 juin 2025

**David DA COSTA**

*Commissaire aux comptes*

